CQP Coordonnateur(trice) du développement des ressources humaines de l’entreprise (CQPM)

RNCP28235 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	315
Formacode(s)	33054
Code(s) ROME	M1502, M1503
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3109 — Métallurgie
Date d'échéance	21/04/2022

Certificateur(s)

UNION DES INDUSTRIES ET DES METIERS DE LA METALLURGIE (UIMM) · SIRET : 78471719100018

Commission paritaire nationale de l’emploi (CPNE) de la métallurgie – Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM)
http://www.uimm.fr

Partenaires habilités

54 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 54 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPI BOURGOGNE 21 71	77821328000044	Former et organiser l'évaluation
AFPI CENTRE VAL DE LOIRE	77518765100077	Former et organiser l'évaluation
AFPI LOIRE	32031520300036	Former et organiser l'évaluation
AFTEC	35119111900285	Former et organiser l'évaluation
ARTEMYS	48879238300025	Former et organiser l'évaluation
ASFO DEVELOPPEMENT LIMOUSIN	77792738500040	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROFESSIONN DE L'INDUSTRIE	78360423400022	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION PROF INDUSTRIE ISERE	48414887900014	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMATION SUPERIEURE ET DES ADULTES	41468497700013	Former et organiser l'évaluation
ASS FORM PROF INDUSTRIE DE L'ADOUR	41441296500017	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 54 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp28235-cqp-coordonnateur-trice-du-developpement-des-ressources-humaines-de-l-entreprise-cqpm/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le (la) titulaire de la qualification « Coordonnateur (trice) du développement des ressources humaines de l'entreprise » intervient, sous l'autorité d'un responsable, dans le champ des ressources humaines dans un contexte industriel ou connexe.

Il (elle) est en mesure de mettre en oeuvre et/ou de choisir des méthodes et outils utilisées dans ce domaine et adaptés à des objectifs liés à la gestion des compétences professionnelles, ainsi que d'accompagner différents interlocuteurs internes ou externes dans des démarches connexes à ce champ des RH, en favorisant les échanges.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

· La mise en oeuvre d'outils ou d'informations permettant l'anticipation des besoins en évolution et compétences ;

· L'analyse des besoins en formation, le suivi de la réalisation et la gestion des budgets accordés ;

· La mise en place de suivi d'actions, de dispositifs de veille sur les évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles ;

· L'accompagnement des responsables de secteurs dans la gestion des ressources humaines.

A1. Identification des éléments nécessaires à la mise en œuvre de ses missions ;

A2. Accompagnement à la mise en œuvre ;

A3. Evaluation des résultats des missions

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attetsées :

C1. Identifier les missions et fonctions mises en oeuvre ou à mettre en oeuvre dans l'entreprise ou un de ses secteurs

C2. Identifier les compétences professionnelles nécessaires à la conduite de missions ou de fonctions

C3. Identifier les solutions possibles pour couvrir l'ensemble des missions ou fonctions à assurer dans l'entreprise ou un de ses secteurs, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs concernés

C4. Accompagner les responsables dans la mise en oeuvre des différents entretiens ou enquêtes

C5. Préparer un plan de formation pour validation

C6. Vérifier la réalisation et évaluer les résultats des actions de formation

C7. Préparer et diffuser une information sur un sujet concernant les ressources humaines

C8. Mettre en place un dispositif d'identification des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles applicables à l'entreprise

Blocs de compétences

RNCP28235BC01 — L'identification de la problématique RH et la proposition de solutions

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

Ce bloc de compétences reprend la capacité professionnelle suivante :

C1 Identifier les missions et fonctions mises en œuvre ou à mettre en œuvre dans l'entreprise ou un de ses secteurs

C2 Identifier les compétences professionnelles nécessaires à la conduite de missions ou de fonctions

C3 Identifier les solutions possibles pour couvrir l'ensemble des missions ou fonctions à assurer dans l'entreprise ou un de ses secteurs, en s'appuyant sur l'expertise des acteurs concernés

Modalités d'évaluation :

Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

–

une observation en situation de travail ;

–

des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.

Ou

Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.

La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.

Ou
Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.
L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :
–
par observation avec questionnements ;
–
ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.
Et
Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.
Attestation :
Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

RNCP28235BC02 — La mise en œuvre des solutions

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :
Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :
C4 Accompagner les responsables dans la mise en œuvre des différents entretiens ou enquêtes
C5 Préparer un plan de formation pour validation
C6 Vérifier la réalisation et évaluer les résultats des actions de formation
Modalités d'évaluation :
Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :
–
une observation en situation de travail ;
–
des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.
Ou
Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.
La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
Ou
Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.
L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :
–
par observation avec questionnements ;
–
ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.
Et
Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.
Attestation :
Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

RNCP28235BC03 — La communication d'information sur un sujet concernant les RH

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :
Ce bloc de compétences reprend la capacité professionnelle suivante :
C7 Préparer et diffuser une information sur un sujet concernant les ressources humaines
Modalités d'évaluation :
Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :
–
une observation en situation de travail ;
–
des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.
Ou
Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.
La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
Ou
Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.
L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :
–
par observation avec questionnements ;
–
ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.
Et
Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.
Attestation :
Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

RNCP28235BC04 — L'analyse de l'existant

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :
Ce bloc de compétences reprend les capacités professionnelles suivantes :
C8 Mettre en place un dispositif d'identification des évolutions législatives, réglementaires et conventionnelles applicables à l'entreprise
Modalités d'évaluation :
Evaluation en situation professionnelle réelle : L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :
–
une observation en situation de travail ;
–
des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat.
Ou
Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel : Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les capacités professionnelles à évaluer selon cette modalité ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion de projets ou activités.
La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer

que les exigences du référentiel de certification sont satisfaites.
Ou
Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée : Si nécessaire, la commission d'évaluation pourra mettre en œuvre une évaluation en situation professionnelle reconstituée.
L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :
–
par observation avec questionnements ;
–
ou avec restitution écrite et/ou orale par le candidat.
Et
Avis de l'entreprise : L'entreprise (tuteur, responsable fonctionnel ou hiérarchique...) donne un avis au regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.
Attestation :
Chaque bloc est certifié, il donne lieu à une évaluation et une validation

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le ou la titulaire de la qualification exerce ses activités à titre principal ou accessoire, dans de nombreux secteurs d'activité industriels ou connexes, et ceci quelle que soit la taille des entreprises.
Le (la) titulaire de la qualification « Coordonnateur (trice) du développement des ressources humaines de l'entreprise » intervient, sous l'autorité d'un responsable, dans le champ des ressources humaines dans un contexte industriel ou connexe.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Responsable des compétences et de la mobilité professionnelle,
Responsable de l'emploi et des compétences,
Responsable du développement des compétences,
Responsable de la gestion des cadres,
Consultant / Consultante en gestion des carrières,
Responsable du développement des ressources humaines,
Responsable emploi et formation.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	2 135 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	31 515

Jugés difficiles à recruter	24 %
Emplois saisonniers	11 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury paritaire: 50% de représentants des salariés / 50% de représentants des employeurs.
Délégation patronale : maximum de cinq membres qualifiés relevant de la branche de la métallurgie et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire.
Délégation syndicale : chaque organisation syndicale représentative de salariés au niveau national dans la branche de la métallurgie désigne un ou plusieurs représentants qualifiés et, en tant que de besoin, un membre supplémentaire de la branche du travail temporaire. Seul un représentant par organisation syndicale siège dans le jury avec droit de vote.
En cas de partage des voix, celle du président du jury est prépondérante.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	21/04/2022

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP38241

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://cqpm.fr
https://uimm.fr/
Le site de la CPNE métallurgie sur les CQPM

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28235/

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	3 410 €
Coût moyen par dossier	3 410 €
Période	11/2020
France compétences	100 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.